

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE
SUR LE PROJET DE PROLONGEMENT
DE L'AUTOROUTE 20
ENTRE CACOUNA ET TROIS-PISTOLES

NOTRE-DAME-DES-NEIGES, LE 06 JUIN 2002

INTRODUCTION

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges dépose le présent mémoire dans le cadre des audiences publiques tenues par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles. Ce projet est présenté par le ministère des Transports du Québec en vue de l'obtention des autorisations gouvernementales pour la réalisation et la construction de ce projet autoroutier.

Le présent mémoire est composé des sections suivantes :

- présentation du mémoire
- la position générale de la municipalité
- les raisons de l'opposition de la municipalité au tracé retenu de la section CD : traversée de la rivière Trois-Pistoles
- le besoin d'un échangeur dans le secteur de Rivière-Trois-Pistoles, soit à la hauteur de la route Drapeau

1- PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Le mémoire est présenté par M. André Leblond, maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Nous tenons à remercier la commission d'enquête du BAPE de nous permettre d'exprimer notre opinion sur ce projet autoroutier.

2- POSITION GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité est favorable au projet de l'autoroute 20 présenté par le ministère des Transports. Par contre, la municipalité ne peut accepter le tracé retenu et statué par le promoteur en ce qui concerne la section CD : traversée de la rivière Trois-Pistoles (variante NORD/première phase) et la non présence d'un échangeur qui serait localisé à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, soit à la hauteur de la route Drapeau.

3- LES RAISONS DE L'OPPOSITION DE LA MUNICIPALITE

La municipalité est fermement opposée au tracé retenu de la section CD : traversée de la rivière Trois-Pistoles passant près des résidences sur la rive Est causant des inconvénients à la population.

Qu'en sera-t-il de l'emplacement du deuxième tracé du pont devant enjambrer la rivière dans le futur ?

Passera-t-il encore plus au nord et ce, dans le secteur urbanisé du village de Rivière-Trois-Pistoles ?

Le ministère des Transports est-il prêt à venir démontrer à la population l'emplacement envisagé de la deuxième phase de la traversée de la rivière?

A ce sujet, force est de constater que nos citoyens et citoyennes sont inquiets par la traversée proposée de la rivière, les impacts engendrés et la localisation future du deuxième pont.

Nous ne sommes pas experts dans toutes les questions techniques entourant la réalisation de ce projet, mais il va sans dire que vous ne serez jamais trop prudents surtout si, comme dans ce cas, le tracé retenu du pont est implanté à l'endroit retenu par le promoteur sans avoir au préalable :

- a) *vérifié par des sondages l'écoulement de la nappe phréatique afin de permettre d'éloigner au maximum le tracé au sud sans nuire à la captation d'eau i.e. jusqu'au bout du banc de gravier qui est exploité au sud-ouest;*
- b) *vérifié la possibilité de déplacer le point de captage de l'eau potable un peu plus vers le sud en ayant comme résultante d'obtenir une quantité acceptable d'eau pour les besoins de consommation. Comme il y a déjà un banc de gravier exploité qui n'a pas affecté l'aire de captage, on peut sûrement prendre toute cette superficie. La pose d'une membrane géotextile fera en sorte de ne pas nuire à l'aire d'appel de la nappe phréatique. Donc, une vérification de la composition du sol plus au sud s'impose.*
- c) *localisé l'emplacement du deuxième tracé d'un pont devant traverser la rivière Trois-Pistoles*

Ceci mérite qu'on se penche un peu plus sur ces éléments afin de préserver la population résidente dans le secteur.

4- LE BESOIN D'UN ÉCHANGEUR DANS LE SECTEUR DE RIVIERE-TROIS-PISTOLES, SOIT A LA HAUTEUR DE LA ROUTE DRAPEAU

Premièrement, sans échangeur à proximité de Rivière-Trois-Pistoles, le bureau d'information touristique qui dessert l'ensemble des municipalités du territoire va subir une baisse draconienne de son achalandage et ainsi l'ensemble de l'industrie touristique de la région des Basques et une partie de celle du Bas-Saint-Laurent risquent d'en subir les conséquences. Nous considérons cet échangeur comme une importante porte d'entrée vers l'économie touristique du milieu et des alentours. En second lieu, les nombreux commerces de service, de transformation et de transport longeant la route 132 entre la route Drapeau et Trois-Pistoles vont sûrement subir des pertes financières radicales dues à la baisse d'achalandage, ce qui engendrera des fermetures inévitables (enlever le gagne-pain des gens ayant choisi de vivre en région). Une perte socio-économique (frein au niveau du développement) dans ce secteur va en résulter. A ce stade, sans cet échangeur, nous constatons que nos citoyens et citoyennes ne vont retirer aucun avantage positif. L'économie de ce territoire subira des pertes capitales. **Nous vous informons que cet échangeur est justifié et nous l'exigeons afin que cette partie de notre territoire ne prenne l'allure d'un ghetto socio-économique tant en été qu'en hiver à cause du passage de l'autoroute 20.**

Autre fait : le ministère des Transports prévoit des coûts additionnels de l'ordre de 3,5 M\$ dus à une topographie accidentée pour la réalisation de cet échangeur (Référence : position du MTQ sur la demande d'aménagement d'un échangeur, la route Drapeau (NDDN), mai 2002, 3 pages). A titre d'information, l'estimé préliminaire des coûts les plus élevés des ouvrages d'art pour le passage de deux chaussées d'autoroute s'élève à 1,8 M\$ (*Pont à étage de Cacouna 1,8 M\$ ainsi que pour le Pont à étage de la route de la Station 1,8 M\$*). Nous croyons que les coûts de 3,5 M\$ avancés par le ministère des Transports pour cet échangeur ne sont pas représentatifs de la réalité et en font une présentation défavorable ! *“Si le promoteur donne son accord, avec 1,5 M\$, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est en mesure de réaliser les structures nécessaires additionnelles pour donner accès à l'autoroute 20 ”* de conclure André Leblond, maire de la municipalité. Ainsi, la municipalité est prête à collaborer à la réfection de la route Drapeau afin de permettre son aménagement et la correction de son extrémité nord la reliant à la 132.

En dernier lieu, un échangeur à proximité et à l'ouest de Rivière-Trois-Pistoles serait bénéfique aux commerçants pour desservir plus aisément leur clientèle.

En conclusion, nous tenons à nous assurer que ce projet ne puisse entraîner trop de répercussions négatives à court et à long terme. Dans un respect d'équité économique et d'une préservation de la population, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande une écoute et une ouverture de la part du promoteur afin d'assurer la

concrétisation des revendications municipales dans une région qui vit difficilement en ce moment l'exode de la population et des entreprises.